

*Election de représentants des parents d'élèves
au conseil d'école*

NOTE AUX FAMILLES

L'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école
se déroulera
le vendredi 9 octobre 2020

Le bureau de vote sera ouvert à l'école

De 8h15 à 12h15

Modalités de vote :

Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



1 parent = 1 voix

Le matériel de vote

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

- ✓ par voie postale,
- ✓ ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève.

Deux solutions pour voter

- ✓ Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- ✓ Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

> Le parent d'élève insère le dans l'enveloppe n°1.

> Le parent d'élève place ensuite dans sur laquelle il appose sa signature,

Les résultats, proclamés à l'issue du scrutin, seront affichés dans l'école.